



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS
PICARDIE

Lille, le 7 septembre 2016

Communiqué de presse

**L'ÉTAT ET L'ANAH ACCÉLÈRENT LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT
DANS LA RÉGION NORD – PAS-DE-CALAIS PICARDIE**



L'État et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ont décidé d'un renforcement du programme de rénovation énergétique de l'habitat, « Habiter mieux », déployé dans les régions depuis 2011.

La région Nord – Pas-de-Calais Picardie dispose désormais d'une dotation de plus de 64 millions d'euros auxquels s'ajoutent plus de 14 millions d'euros de fonds d'aide à la rénovation thermique des logements (FART). Ces moyens, en hausse de près de 40 %, viennent d'être répartis par le préfet de région entre les différents territoires régionaux. Ils doivent permettre la rénovation énergétique de 7 500 logements dans l'année. En 2015, 4 450 propriétaires de la région ont bénéficié du programme Habiter mieux.

Cette accélération fait suite à l'annonce du 3 mars dernier de la ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et de la ministre du Logement et de l'Habitat durable sur le nouvel objectif du programme. Dès 2016, le nombre de logements rénovés au niveau national est porté de 50 000 à 70 000. Cette augmentation de 40 % des objectifs permet d'intensifier la lutte contre la précarité énergétique, en cohérence avec les objectifs fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Le conseil d'administration de l'Anah a voté à l'unanimité l'augmentation de son budget d'intervention à hauteur de 164 millions d'euros auxquels s'ajoute une augmentation des crédits du FART de 40 millions d'euros. Le budget d'intervention de l'Agence est désormais porté à 701 millions d'euros auxquels s'ajoutent 140 millions du FART.

Cette accélération de la rénovation énergétique se poursuivra en 2017. L'effort de l'État et de l'Anah s'inscrit ainsi dans la durée et fait appel à la mobilisation de l'ensemble des acteurs qui conduisent au quotidien les politiques d'intervention sur le parc de logements privés : collectivités territoriales, services de l'Etat, opérateurs d'ingénierie, points et espaces d'information.

Ce levier d'action en matière de lutte contre la précarité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre a aussi pour objectif d'augmenter le pouvoir d'achat des ménages modestes bénéficiaires. C'est en effet, en moyenne, un gain de performance énergétique de 40 % qui est constaté après travaux.

Il a également des impacts économiques importants sur le tissu des entreprises et de l'artisanat. Chaque logement traité représente un montant moyen de travaux de 22 000 euros HT. Ces retombées sont souvent locales puisque dans la moitié des chantiers, au moins une entreprise de la commune est intervenue.

Les particuliers qui souhaitent effectuer des travaux de rénovation énergétique dans leur logement peuvent contacter, pour toutes informations, leur point rénovation info service (PRIS) au 0 808 800 700.

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr